

DEM. TRANS.
Dem. Meester, Louis, Arthur

v.a. 12 Brigadier 8^e Art. 2^e Bat. M. V. D. M^e 1485

1/192 { à la F.H.M.B. de Beveren 1/ Yser le 8-5-17 (regt. M.)
à au c^{ie}: civil de Beveren sur l'Yser (lett. com^{de})
Exb. le 9. 2. 23 et réint. au c^{ie} de Nieuport
(S^{te} I.)

AD

R/39543

de Nieuport le 25. 8. 94. (CHR)

1/192 { L'Intendant a été dressé par le Gestionnaire du
dit hôpital
3RAL M 3718 le 5. 2. 23 en liste laquelle donne sens^t concern^t milit^{re}

Nieuport le 16. 1. 23 M^{re} Dem. Meester Jacques père
des m^{res} Dem. Meester Louis Art. St. Dem. Meester
Arthur le transf. simultané de ces 2 fils, l'exb.
de son fils Arthur aura lieu le 30 cour^{ant} (B^{re})

S.E. 230 le 12. 1. 23 au S^{te} I. transm. en communicat^{ion} lettre
relative au transf. simultané des corps des 2 frères
Dem. Meester Louis et Arthur. Dem. s'il sera possible
de satisfaire à cette d^{emande}.

S^{te} I n: 355 le 24. 1. 23 il est parfaitement possible de
procéder à l'exb. du corps du S^{te} Dem. Meester Louis
au c^{ie} de Beveren au mom^{ent} où arrive à Aldinherke
le corps de son frère Arthur. Ne poss. pas le dossier
de l'Institut^{ion} de Dem. Meester Louis. En reb^{te} lettre transm. (B^{re})

E

SF. 3710 Le 29. 1. 98 au C^{te} de l'Académie de la marine
pour le C^{te} de l'Académie de la marine
afin de lui remettre les copies des 6 livres demandés
Arthur et Louis

Neupark 250 1-95 aus. Forme de reihung (85)

fix I n: 617 de to. 2. 23 em 1/2
b'ach. and double n: 2172 (c.c.)

209781/Lh 29543/89 24 a. Reverend Mr. de la Cad.

Bevern 2/24, 15 p. 24, cm. 24, au nom de Bevern

R.S. 6392/18-9-24 a. f. O. f. A. ead.